



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu de la CAPD du 02 mars 2017

La CAPD de ce jour était présidé par Mme Weltzer, IA-DASEN du Bas-Rhin.

1. Déclaration liminaire

Notre déclaration liminaire est à lire en document joint.

2. Approbation du PV du 10.12.2015

3. Départs en formation CAPA-SH

Sous réserve qu'ils/elles obtiennent un poste au mouvement correspondant à l'option choisie, les candidat-e-s retenus sont :

Schmitt Goffelmeyer Blanche - D
Vetter Claudia - D
Andres Stéphanie - D
Gervasio Nathalie - D
Maggay Céline - D
Perrot Laure - D
De Almeida Sophie - D
Pernot Alexandra - D
Lemos Alexandre - D
Quillery Bernard - E
Jost-Gruber Sylvie - E
Paul Sandrine - F
Pasquet Sophie - F
Sinnaeve Mélanie - F
Levresse Muriel - G
Muller Dorothée - G
Ricardon Manuela - G
Batt Myriam- G

Les candidat-e-s qui échoueraient à la certification pourront revenir sur le poste dont ils/elles sont titulaires.

4. Départs en formation DDEAS

Deux départs étaient possibles. Candidats retenus :

Leterme Frédéric
Fuchs Pascal

Le SNUipp-FSU67 regrette que les départs en formation ne couvrent pas les besoins du département.
Les collègues volontaires pour faire fonction peuvent se faire connaître auprès de l'IEN ASH.

5. Liste d'aptitude aux fonctions de direction

Les candidat-e-s inscrit-e-s sur la liste d'aptitude sont :

Antoine-Grandjean Charlotte
Arnold Nicolas
Bartczak-Guichard Laetitia
Belou Jean-Noël
Ben Mahidi Amel
Berney François
Berthereau Julie
Boesch Florence
Botzong Alexandra
Bree Sophie
Bretzner Isabelle
Bronner Sophie
Courric Rachel
Crusot Christine
De Almeida Sophie
Desseaux Carène
Dodin Perrine
Dreikaus-Meyer Barbara
Durin Béatrice
Ehrhardt Isabelle
Elles Sandrine
Eschenbrenner Vanessa
Fahrner Doris
Farah Jihad Thierry
Fellague Chebra Estelle
Fender Catherine
Frossard Marion
Garci Simon
Giagnorio Chrystel
Glaentzlin-Reibel Emmanuelle
Gourdier Isabelle
Grandemange Céline
Haar Anne-Catherine
Heideier Aimé
Human Fabrice
Hummel Laurence
Hutchen Frédérique
Iltis Senegas Céline
Iteney Bérangère
Karcher Stéphane
Keller Stéphanie
Kennel Pascale
Kindelberger Anouck
Koch Nadine
Labasque Nathalie
Ledogar Céline
Lemoine Aline
Lenhardt Nathalie
Lenys Emma
Ley Gwendoline
Lichtle Sophie
Macfarlane caroline
Mary Philippe

Masciotti Véronique
Meens Gallot Fanny
Mehl Elodie
Metzger Nathalie
Muller Céline
Nieto Maïté
Ober Pascale
Pauly Pascale
Petersen Corinne
Pierret Isabelle
Pisoni Sabrina
Pocry Marie-Laure
Raul Audrey
Ronelt Alexandra
Schmitz Catherine
Schoumacher Jacqueline
Seng Joël
Staub Joanna
Stegel Mylène
Stoeckel Arnaud
Tansele Sandra
Tansele Sandra
Trau Christine
Tritschberger Sandra
Undreiner Anne
Valadares Bachelos Carole
Weber Bernard
Werle Raphael
Wirckel Séverine
Zoller Lisa
Zugmeyer Bertrand

6. Echanges franco-allemands

Les collègues titulaires de leur poste en conservent le bénéfice deux ans.

Les départs en Allemagne ne seront possibles qu'en fonction du nombre de postes libérés par les collègues allemands.

Les candidat-e-s retenu-e-s sont les suivant-e-s :

Anthony Tania
Berche Marie-Paule
Bialecki Sylvie
Bitsch Martial
Brunck-Schalck Christine
Caccia Elodie
Cornic Adrien
Derrenderinger Brigitte
Dolle-Wirth Marina
Drouard Sabine
Engrand Mylène
Fink Nathalie
Goetz Catherine
Gress-Dittberner Fanny
Khiathi-Klein Myriam
Klein Vincent

Lipps-Goetz Audrey
Lorioux Claude
Nonnenmacher Nathalie
Ollivier Emma
Raugel Sandra
Richard-Schweitzer Richard
Sauter Elodie
Schaeffer Christine
Schalck Romain
Schissler Christine
Stoltz Nicole
Truttmann Marie
Vonpierre Sophie

7- Questions diverses

- a) Les collègues qui souhaitent démissionner sont reçus par les services qui leur expliquent qu'une démission est irréversible. Ces collègues peuvent faire appel à la conseillère mobilité du rectorat ainsi qu'au RESA.
L'indemnité de départ volontaire n'est plus attribuée que dans deux cas :
- Restructuration des services (pour le premier degré il peut s'agir de mesures de carte scolaire)
 - Création d'une entreprise
- b) Le nombre de collègues concernés par les aides sociales ne cesse d'augmenter. La paupérisation gagne la population enseignante. La pauvreté augmente sur tout le territoire, il n'est pas surprenant que nous ne soyons pas épargnés compte tenu de l'état de nos salaires.
- c) Dispositif « Plus de maîtres que de classes » : l'inspectrice d'académie n'exclut pas la possibilité d'attribuer un tel poste à une école maternelle, sous condition de projet intéressant. L'implantation des 10 postes créés en CTSD n'est pas encore connue.